

**Conférence sociale des 20 et 21 juin 2013.  
Les interventions de l'Union syndicale Solidaires sur le  
financement de la protection sociale et sur les retraites**

## **Le financement de la protection sociale**

Solidaires ne portera pas d'appréciation sur le fonctionnement et le travail du COR (Conseil d'orientation des retraites) et du Haut conseil pour le financement de la protection sociale puisque nous sommes exclus de ces instances... pour l'instant !

Pour Solidaires, la protection sociale est un enjeu de société majeur et doit être appréhendé comme tel. La solidarité est au cœur de cet enjeu de société : solidarité entre les bien portants et ceux/celles qui ne le sont pas, solidarité intergénérationnelle (notamment à travers le système de retraites par répartition qui suppose des intérêts communs entre jeunes et moins jeunes, les travailleurs/travailleuses les plus âgés laissant leur place dans l'emploi aux plus jeunes), solidarité entre ceux/celles qui ont un emploi et ceux/celles qui n'en ont pas...

Rappelons aussi que notre système de protection sociale a permis que la crise de 2008 ait moins d'impact dans notre pays que dans d'autres grâce aux « amortisseurs sociaux » existant encore et qu'il faut donc préserver et développer !

**Nous pensons que des progrès sociaux sont encore possibles.** Alors même que la richesse continue d'augmenter mais qu'elle est de plus en plus mal répartie : rien ne peut justifier des reculs sur les droits sociaux et sur notre système de protection sociale.

**La question du taux d'emploi est décisive** pour traiter du financement de la protection sociale. De ce point de vue, nous ne pouvons nous satisfaire d'un taux d'emploi des femmes de 10 % inférieur à celui des hommes. Mener des politiques volontaristes visant à augmenter ce taux d'emploi et à le rééquilibrer permettrait de dégager des marges de financement importantes, à travers des rentrées supplémentaires de cotisations sociales.

**La productivité continue d'augmenter** : il n'est donc pas possible d'augmenter encore le temps passé au travail (par l'allongement du nombre d'annuités pour les retraites par exemple) alors même que les conditions de travail se dégradent. Au contraire, il faudrait réduire ce temps passé au travail et mieux le partager : le partage actuel est fait de précarité et de chômage... Il vaudrait mieux travailler tous et toutes, et moins !

**Le niveau des salaires** joue aussi de façon importante pour assurer un financement pérenne de la protection sociale. De ce point de vue, la poursuite du gel du point d'indice pour la Fonction publique ne constitue pas un bon exemple et servira de prétexte au patronat pour continuer une politique globale de gel des salaires !

On voit bien que la question du partage des richesses doit être au cœur des choix qui seront faits pour assurer un juste financement à la hauteur des besoins des salarié-es et de la population toute entière en terme de protection sociale. De ce point de vue, nous sommes obligés de rappeler quelques chiffres : en 30 ans, la part dans la valeur ajoutée des sociétés non financières des dividendes versés aux actionnaires est passée de 3% à 9 % ; en 30 ans, la part du PIB affectée à la masse salariale a reculé de 5 points.

Le principe de solidarité se traduit par : « chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins ».

**Pour Solidaires, le financement doit partir du travail car le travail est créateur des richesses. Mais les salaires ne sont plus aujourd'hui la seule mesure de la richesse créée.** Les profits financiers ont explosé comme les dividendes. Les « compléments » de salaire se sont multipliés comme substituts utilisés par les entreprises pour ne pas augmenter les salaires et individualiser davantage la rémunération : intéressement, stock-options, bonus... Pour Solidaires, les cotisations devraient être élargies à l'ensemble des revenus distribués par les entreprises : salaires, dividendes, stock-options, bonus, intéressement...

**Assurer le financement de la protection sociale, c'est aussi remettre en cause les exonérations et les allègements de cotisations patronales** qui n'ont pas prouvé leur efficacité économique et sociale. Cela représente un coût très lourd pour les finances publiques (quand l'Etat compense ces exonérations) et pour les recettes de la protection sociale (quand ce n'est pas compensé).

**Assurer un bon niveau de financement de la protection sociale, c'est refuser la logique dans laquelle veut nous enfermer le patronat avec son leitmotiv sur le « coût du travail »** alors même que la productivité continue d'augmenter, que les dividendes versés progressent toujours comme la richesse globale.

**Pour Solidaires, la protection sociale constitue du salaire socialisé.** Nous refusons le transfert du financement de la protection sociale des entreprises vers les particuliers, tout système de type « TVA sociale ».

Sur quelques points plus particuliers évoqués dans l'introduction de cette table-ronde :

- Ressources issues d'une fiscalité « comportementale » et environnementale : ces éventuelles ressources doivent servir à autre chose qu'au financement de la protection sociale, notamment aux politiques de prévention pour le tabac par exemple, ou aux politiques de transition écologique...
- Sur les politiques familiales : elles sont décisives pour favoriser l'égalité femmes/hommes. Il y a urgence à donner la priorité aux équipements collectifs pour la petite enfance et aux structures publiques pour la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, c'est décisif pour un accès au travail et à l'autonomie des femmes.
- Solidaires est favorable à revoir le système des allocations familiales : chaque enfant à charge doit donner lieu à un versement forfaitaire d'une allocation familiale, quelle que soit sa place dans la fratrie et quel que soit le nombre d'enfants dans la famille.
- Sur la prise en charge de la perte d'autonomie : quelle que soit l'origine, c'est une situation très difficile pour la personne concernée mais aussi pour ses proches : c'est un enjeu de solidarité pour toute la société. C'est une réponse globale qui doit être apportée que la perte d'autonomie soit liée au handicap ou à la perte d'autonomie. Solidaires revendique que la prise en charge soit faite dans le cadre de la Sécurité sociale : 5ème branche ou 5ème risque... Le financement doit être assuré par des cotisations sur tous les revenus, y compris sur le patrimoine.

## Les retraites

Pour engager de façon aussi importante l'avenir des retraités et des salariés futur retraités qui risquent pour la première fois de subir une baisse officielle de leur pouvoir d'achat, nous pensons qu'un débat de société s'impose. Le calendrier resserré sans intervention de la population pose problème.

Avant d'aborder l'équilibre financier et quelques remarques que nous inspire le rapport de M<sup>m</sup>e Moreau, nous dirons quelques mots sur nos objectifs et nos revendications.

---

Nous sommes Solidaires, notre objectif est de maintenir une parité globale de niveau de vie entre actifs et retraités. Cette parité est rompue depuis la désindexation sur les salaires nets, à la fois des pensions et des « salaires portés au compte » pour le calcul de la retraite. Solidaires défend l'idée que la pension est le prolongement du salaire acquis pendant la vie active. Le salaire de référence pour calculer la pension ne doit pas aboutir à une rupture du niveau de vie au moment du départ. Un pourcentage du salaire doit être garanti à long terme à tous les retraités. Nous revendiquons un taux de remplacement de 75% pour 37,5 ans de cotisation, la suppression de la décote, un départ à 60 ans et avant pour les métiers pénibles et les horaires décalés...

---

## L'équilibre financier : emploi et cotisations

L'emploi reste le principal moyen d'équilibrer les systèmes de retraite. Moins de chômage, notamment des femmes qui travaillent moins que les hommes, ce serait plus de cotisations sociales. Nous avons entendu hier le Président F. Hollande citer les 5 millions de chômeurs, l'arrivée chaque année de 150 000 actifs de plus. Nous désapprouvons d'autant plus la rupture de la solidarité entre générations, où l'ancien doit laisser son emploi au jeune, et où le jeune, en échange, cotise pour la retraite de l'ancien. Le taux d'emploi des 55-64 ans a progressé de 15 % entre 2010 et 2012 (sous l'effet des mesures d'âge) mais on assiste aussi à une augmentation de plus d'un tiers de la part des chômeurs dans cette tranche d'âge. Les jeunes subissent aussi cette situation : le taux de chômage dépasse 26 %...

Travailler toutes et tous, impose de travailler moins, comme nous l'avons constaté lors du passage aux 35h, pour compenser l'augmentation de la productivité horaire permanente. En un siècle, nous avons presque divisé par 2 le temps de travail, allongé le temps d'études, mis en place la retraite à 65 puis 60 ans. C'est le progrès social possible grâce à l'augmentation de la productivité horaire et à son partage. Nous refusons que la roue de l'histoire s'arrête, tourne à l'envers.

**Nous privilégions aussi les augmentations des cotisations**, dans la recherche de l'équilibre des systèmes de retraite, à un niveau tel qu'il permette d'abroger les mesures diminuant les pensions. Cela passe par l'augmentation du taux patronal, qui n'a pas bougé depuis 1980, à l'inverse des cotisations salariales qui ont augmenté. Cela passe aussi par l'élargissement de l'assiette à l'intérieur des entreprises, en supprimant les exonérations, en cotisant sur tous les revenus distribués, c'est-à-dire les dividendes, stock-options... d'un montant de 6 et 8,3 milliards d'euros selon la cour des comptes. Ce qui coûte cher aux entreprises, c'est le coût du capital avec des dividendes passés de 4,2% de la masse salariale en 1980 à 12,9 % en 2008. Les cotisations peuvent augmenter en diminuant les dividendes, tout en maintenant les investissements.

## Le rapport de M<sup>me</sup> Moreau

Nous avons trouvé dans le rapport de M<sup>me</sup> Moreau de nombreux renseignements très utiles à la réflexion, pour laquelle il nous a manqué un état des pensions pour les principaux régimes : pensions moyennes, médianes, par quartiles.

Nous souhaitons que le graphique sur le ratio démographique (plus de 60 ans par rapport aux 20-59 ans) prenne en compte la productivité, afin de montrer la capacité à cotiser pour davantage de retraités. Nous demandons qu'il soit complété par un graphique du ratio de dépendance économique (personnes sans emploi par rapport à celles ayant réellement un emploi), rapport qui n'a pas bougé depuis 1970 et va légèrement se détériorer, mais de façon bien moindre que le ratio démographique, en le complétant lui aussi de la prise en compte de la productivité.

**L'équilibre des systèmes** repose sur de nombreuses mesures cumulatives subies depuis 1987. Le rapport montre le poids énorme qu'elles auront sur la diminution de la masse financière des pensions, 7 points de PIB pour les 50 ans à venir !

Les mesures envisagées par le rapport, qui n'est pas une loi mais qui chiffre les choix possibles, accusent un très fort déséquilibre : seulement 0,1% de hausse de cotisation qui rapporte 1,3 milliard d'euros, à partager entre parts patronale et salariale, et tout le reste sur le dos des retraités et des salariés futurs retraités.

Nous sommes devant un choix de société, face à la montée de poids des retraités dans la société, il est normal que cette société leur accorde une part des richesses plus grande, comme elle l'a fait dans le passé, de façon bien plus importante : 5% du PIB en 1960, 10% en 1980, 13 à 14% aujourd'hui et en 2060... Il ne s'agit que de passer un pic momentané en 2020 avec un point de PIB, c'est à dire 20 milliards d'euros, somme à relativiser puisque comparable au crédit d'impôt pour les entreprises, accordé sans contreparties, pour l'emploi et la compétitivité. Combien de milliards entreraient dans les caisses sous forme de cotisations sociales en mettant fin aux exonérations, en récupérant les 80 milliards de fraude fiscale ? D'après la cour des comptes, la seule exonération de cotisations sociales des stock-options coûte 3 milliards d'euros par an à la Sécurité sociale et si l'on rajoute celles liées à l'intéressement et à la participation, on arrive à une perte de recettes comprises suivant les années entre 6 et 8,3 milliards d'euros. De plus, l'État ne compense pas intégralement les exonérations de cotisations sociales liées aux mesures pour l'emploi, mesures dont on connaît par ailleurs l'inefficacité. Elles s'élèvent à plus de 2 milliards d'euros par an.

**L'allongement de la durée de cotisation** représente la mesure phare mise en avant par le Président de la République et le 1<sup>er</sup> ministre. Nous y sommes totalement opposés pour trois raisons complémentaires :

1) **Le prétexte de l'allongement de la vie ne représente pas un élément nouveau**, il date de 250 ans. Il n'a pas empêché le progrès social, bien au contraire, en utilisant le partage de l'augmentation de la productivité horaire.

2) **Le retraité se préoccupe surtout du nombre d'années en retraite en bonne santé**. L'espérance de vie en bonne santé, à la naissance, n'est que de 63,1 ans et elle recule. Celles et ceux qui ont vécu jusqu'à 65 ans peuvent espérer se sentir en bonne santé pendant seulement 7 ans. Les meilleures années de retraites, ce sont celles du début de la période de retraites, pas de la fin de vie !

3) **La durée moyenne cotisée, selon le COR, ne s'élève qu'à 31 ans et la durée moyenne validée à 37 ans**, ce qui justifie notre revendication d'un retour aux 37,5 ans. Certes une majorité des nouveaux retraités part encore sans décote, mais cela signifie que celles et ceux qui subissent la décote partent avec un très faible nombre d'années.

---

**Allonger la durée de cotisation au delà de la durée moyenne validée, 37 ans, revient à baisser la pension**. Une durée à 44 ans, c'est une pension de 47% du salaire, au lieu de 75%, pour les fonctionnaires, et de 31,5%, au lieu de 50%, pour le privé.

---

## **Le calcul des pensions des fonctionnaires**

Aujourd'hui, salariés du privé et de la fonction publique connaissent le même taux de remplacement, à partir d'un calcul sur le meilleur salaire, c'est-à-dire le dernier pour la fonction publique connaissant un déroulement de carrière en progression constante, les meilleurs salaires pour le privé subissant des aléas. Ces calculs logiques n'ont pas à être remis en cause. Ce qu'il faut changer, pour éviter une dégradation des pensions du privé sous le poids des carrières incomplètes dans une période de chômage, c'est de ne plus inclure de très mauvaises années, d'en revenir aux 10 meilleures années.

## **Diverses remarques :**

- **nous nous opposons au pilotage**, à la machinerie semi-automatique déclenchant des mesures réduisant les dépenses en cas de déséquilibre des comptes. Il dépossède les citoyens d'un débat et les élus de décisions politiques. Il transforme le système de retraite à prestations définies en systèmes à cotisations définies.
- **nous sommes opposés à toutes les mesures diminuant les pouvoir d'achat** : augmentation de la CSG, suppression de la déduction de 10% des « frais professionnels », imposition du supplément de pension de 10% accordé à partir de l'éducation de 3 enfants.
- **nous approuvons** l'amélioration des droits des apprentis, stagiaires et salarié-es à faible pension, et la transformation de la masse financière, toute entière, correspondant aux 10% accordés à partir de l'éducation de 3 enfants profitant aux pensions les plus élevées et aux hommes, en une somme forfaitaire profitant à toutes et tous.
- **nous souhaitons** une meilleure prise en compte de la pénibilité (y compris tous les facteurs physiques, leur aspect cumulatif, la pénibilité vécue, l'incapacité apparaissant plusieurs années après, la reconnaissance collective...).

## **Nous terminerons par les femmes, qui cristallisent les difficultés et montrent les conséquences des mesures imposées depuis 1987**

Le système de retraite devrait, par sa conception même, réduire les inégalités salariales, puisqu'il limite la pension maximum (en ne prenant pas en compte la partie du salaire au-dessus d'un plafond dans le privé, par l'existence d'un salaire maximum des fonctionnaires) et augmente les petites pensions par les minimas et quelques mesures pour les femmes. Pourtant, le rapport des pensions des femmes comparées à celles des hommes, est plus faible que le rapport des salaires des femmes comparées à celles des hommes. Nous y voyons les conséquences de mauvaises mesures appliquées à des femmes subissant le temps partiel et les carrières interrompues. Réduire les injustices et les inégalités impose d'indexer les pensions et les salaires au compte sur le salaire moyen, de calculer le salaire de référence seulement sur les 10 meilleures années, de ramener la durée de cotisation à 37,5 ans et de supprimer la décote.